

3A STAFF DECOR
Société par actions simplifiées
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 142 rue de Clignancourt
75018 PARIS
RCS Paris : 948 491 485

Procès-verbal d'assemblée générale Ordinaire
Du 25/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 25 Août,
A 12 heures,

Les associés de 3A STAFF DECOR, SAS au capital de 1 500 euros, divisé en 150 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président

Est présent :

Monsieur IBOURK Jamaa, possédant	100 actions
Monsieur KASKOU Elhassan possédant	50 actions

Les associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales émises par la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur KASKOU Elhassan, **Président et associé**.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de Monsieur KASKOU Elhassan de son mandat de Président ;
- Nomination du nouveau Président en la personne de Monsieur IBOURK Jamaa à compter du 01/09/2025;
- Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Puis un large débat s'instaure entre les associés.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur KASKOU Elhassan de son mandat de Président à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau Président à compter du 01/09/2025, Monsieur IBOURK Jamaa.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et tous les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signature

Monsieur IBOURK Jamaa

« Bon pour accord des fonctions de Président »

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'I' followed by a series of loops and a horizontal line.

Signature

Monsieur KASKOU Elhassan

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'K' followed by a horizontal line.